

Arrêté ministériel portant agrément du système d'épuration individuelle Ecopure compact W1 EH 5-27 présenté par la société ECO BETON sise Hasseltsesteenweg, 119 à 3800 Sint-Truiden

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417 ;

Vu l'avis référencé 2017-002 rendu par le Comité d'Experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 24 janvier 2017,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par la société **ECO BETON à SINT-TRUIDEN** sous l'appellation commerciale **ECOPURE COMPACT W1 EH 5-27** pour une capacité de 5 à 27 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence **2017/02/103/A.**

Le système d'épuration individuelle **ECOPURE COMPACT W1 EH 5-27 EH** correspond au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

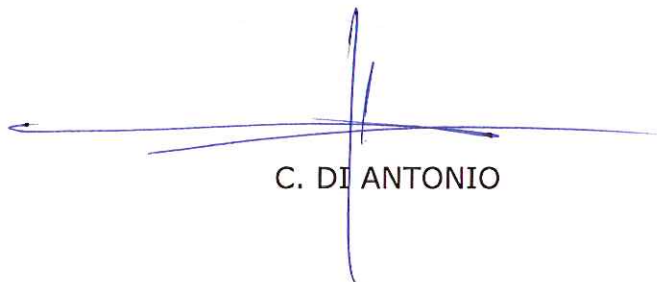
Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Namur, le **17 FEV. 2017**



C. DI ANTONIO

Annexe

Principe et description du système ECOPURE COMPACT W1EH 5-27 EH de la société **ECO BETON** de **SINT-TRUIDEN**

Capacité : 5 à 27 EH

PRINCIPE :

Unité et installation en une cuve divisée en 3 compartiments : compartiment 1 pour le prétraitement (fosse septique toutes eaux) avec ventilation diam 110 mm, compartiment 2 pour une biomasse fixée sur support mobile (lit tourbillonnaire flottant) aérée et compartiment 3 pour le clarificateur secondaire à fond incliné. Ecoulement gravitaire.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Cuve : en béton armé préfabriqué C35/45

Accessibilité : Selon sa taille, le système est équipé d'une (jusque 9 EH) ou deux (à partir de 10 EH) trappe(s) d'accès de dimension 70 cm x 70 cm.

Les caractéristiques de dimensionnement et dispositions des accessoires sont reprises dans les tableaux descriptifs ci-joints faisant partie intégrante de l'Annexe.

Dispositif de prétraitement :

Entrée par tuyau coudé et sortie par coude plongeant de Ø 110 ou 160 mm, à environ 30 cm sous la surface.

Ventilation de diamètre 110 mm.

Dispositif de traitement :

-Lit tourbillonnaire flottant, support PICOBELLS de surface spécifique 450 m²/m³ ; entrée : par tuyau coudé plongeant jusqu'à proximité du fond du compartiment, Ø160 mm et sortie par orifice circulaire avec bouchon perforé, au niveau de la surface.

Aération séquencée. Aération et reprise des boues sont gérées par un boîtier prise (minuterie double, module BITIM) commandant une vanne solénoïde.

-Clarificateur : compartiment à fond incliné à 45°. Entrée par tuyau coudé Ø160 mm, plongeant jusqu'à proximité de la paroi inclinée ; sortie par coude plongeant de Ø 110 ou 160 mm, environ 30 cm sous la surface.

Gestion des boues : Extraction des boues secondaires du clarificateur secondaire vers le prétraitement par airlift Ø 40 mm, 30 ou 45 secondes chaque heure, à un débit nominal de 1.2 m³/h.

Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

Hauteur maximale de stockage des boues : voir tableau.

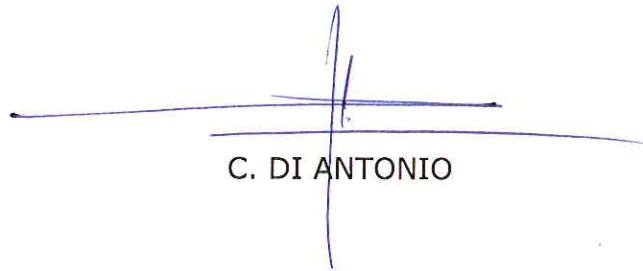
Détection des dysfonctionnements : Témoin lumineux sur le surpresseur et sur le module BITIM indiquant respectivement un défaut d'aération et une erreur

de programmation du module BITIM ou un dysfonctionnement de la vanne solénoïde

Dispositif d'échantillonnage : Pompe manuelle installée d'origine dans le 3^{ème} compartiment.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément du système ECOPURE COMPACT W1 5 à 27 EH de la société ECO BETON de SINT-TRUIDEN

Namur, le 17 FEV. 2017



C. DI ANTONIO

		05	05-06	07-09	10-11	12-14
Dispositif de prétraitement						
volume (fournisseur)	m ³	3	4,38	5,44	7,3	7,3
surface (fournisseur)	m ²	1,78	3,02	3	4,65	4,65
hauteur d'eau	m	1,69	1,45	1,8	1,57	1,57
entrée (tuyau coudé)		Ø 110	Ø 110	Ø 110	Ø 110	Ø 110
sortie (tuyau coudé plongeant 30 cm sous la surface)		Ø 160	Ø 160	Ø 160	Ø 160	Ø 160
ventilation		Ø 110	Ø 110	Ø 110	Ø 110	Ø 110
regard de visite (propre au prétraitement)		na	na	na	70 x 70	70 x 70
Hauteur maximale de stockage des boues	m	1,03	0,79	1,15	0,95	0,95
Dispositif de traitement						
volume (fournisseur)	m ³	0,96	1,52	1,89	2,24	2,24
hauteur d'eau	m	1,67	1,43	1,78	1,55	1,55
support BIONET surface spécifique 200 m²/m³						
surface totale de support	m ²	96	98	146	172	222
entrée (tuyau coudé plongeant environ jusqu'à mi profondeur)		Ø 160	Ø 160	Ø 160	Ø 160	Ø 160
sortie (orifice au niveau de la surface)		Ø 160	Ø 160	Ø 160	Ø 160	Ø 160
aération						
diffuseur(s)		SURPRATEC oxyflex-MF 650	SURPRATEC oxyflex-MF 650	SURPRATEC oxyflex-MF 650	SURPRATEC oxyflex-MF 650	SURPRATEC oxyflex-MF 650
surpresseur(s)		SECOH JDK60 30 min ON/30 min OFF	SECOH JDK60 (40 W) 40 min ON/20 min OFF	SECOH JDK80 (50 W) 45 min ON/15 min OFF	SECOH JDK100 (75 W) 45 min ON/15 min OFF	SECOH JDK120 (95 W) 45 min ON/15 min OFF
Clarificateur						
volume (fournisseur)	m ³	1,02	1,08	1,35	3,31	3,31
surface (fournisseur)	m ²	0,62	0,77	0,77	2,16	2,16
fond incliné à 45°						
entrée (tuyau coudé plongeant environ jusqu'à mi profondeur)		Ø 160	Ø 160	Ø 160	Ø 160	Ø 160
sortie (tuyau coudé plongeant 30 cm sous la surface)		Ø 110	Ø 110	Ø 110	Ø 110	Ø 110
regard de visite (à cheval sur les compartiments 2 et 3)		na	na	na	70 x 70	70 x 70
regard de visite (commun aux 3 compartiments)		70x70	70x70	70x70	na	na